



Suite à un plan social comment faire respecter le pse

Par **CHARLOT**, le **28/04/2008** à **18:43**

Bonjour

Je suis salarié depuis 38ans et 8mois. j'aurai 55 ans le 13/07/2008

Un plan social à été déposé dans mon entreprise concernant 223 salariés.

Le PSE fait état de 2 catégories pour quitter l'entreprise.

priorité 1:

pour les salariés volontaires occupant un poste supprimé

Et tous les salariés volontaires de plus de 55 ans au 29/02/2008.

priorité 2:

Les salariés volontaires dont le poste n'est pas supprimé, mais dont le départ permettra de reclasser un salarié non volontaire, et dans la limite des emplois à supprimer.

le PSE fait état que si le nombre salarié volontaire "P2" est supérieur au nombre de poste supprimé, la sélection se fera par les critères:

d'âge et d'ancienneté.

Hors mon entreprise ne respecte pas cela.

Je me retrouve donc dans une situation très inconfortable, étant volontaire au départ et non retenu, alors que des candidats plus jeunes et avec moins d'ancienneté le sont.

Je précise que cela est se déroule dans une grande entreprise financière.

Merci de votre aide car je ne sais comment réagir.